

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 31 MARS 2025

Le lundi trente-et-un mars deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bayon-sur-Gironde, sous la présidence de Monsieur Hervé GAYRARD, Maire.

L'ordre du jour :

1. Délibération portant approbation du Compte de Gestion 2024,
2. Délibération portant approbation du Compte Administratif 2024,
3. Délibération portant affectation du Résultat 2024,
4. Délibération relative au vote des Taux d'imposition 2025,
5. Délibération relative au vote des subventions aux associations 2025,
6. Délibération relative au vote du Budget Primitif 2025 : Section Fonctionnement et Investissement,
7. Délibération pour la mise en place de la fongibilité des crédits dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57 – Budget Primitif 2025,
8. Questions et informations diverses.
 - a) Prêt de la salle de la Cure pour la journée du dimanche 13/04/2025,
 - b) Questionnement sur la vente de la maison jouxtant la zone humide,
 - c) Saisine du Comité Social Territorial pour l'actualisation du RIFSEEP au 01/09/2025.

Membres en exercices : 14

Membres présents : 10

Quorum : 8

Etaient présents : Mesdames BEGOT Laure, BLOUIN Josette, LUSSEAU Joëlle, Messieurs GAYRARD Hervé, HERNANDEZ Vincent, LE GUEN Jean François, ROZIER Jean-Jacques, GROSJEAN Paul, VIROULAUD Ludovic, GUERRERO Olivier.

Étaient excusées : Mesdames HERNANDEZ Mylène (donne pouvoir à Vincent HERNANDEZ), Mme DUPUY Marie Fabienne (donne pouvoir à Hervé GAYRARD).

Absents : Monsieur SAUTRON Alexandre et Madame BERLAND Sylvie.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier GUERRERO

Séance ouverte à 18h30

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité.

1. Délibération portant approbation du Compte de Gestion 2024,

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2024, tenu par le Service de Gestion Comptable de St André de Cubzac, qui se résume ainsi :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions budgétaires totales (a)	1 126 426,71	1 451 519,48
Titres de recette émis (b)	142 390,02	728 829,63
Réductions de titres (c)		89,00
Recettes nettes (d = b - c)	142 390,02	728 740,63
DEPENSES		
Autorisations budgétaires totales (e)	1 126 426,71	1 451 519,48
Mandats émis (f)	362 098,13	598 767,82
Annulations de mandats (g)		
Dépenses nettes (h = f - g)	362 098,13	598 767,82
RESULTAT DE L'EXERCICE		
(d - h) Excédent		129 972,81
(h - d) Déficit	219 708,11	

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2024 à l'unanimité (12 Pour).

2. Délibération portant approbation du Compte Administratif 2024,

Monsieur le Maire après avoir fait un bref rappel de la définition du Compte Administratif, laisse la parole à Monsieur Paul GROSJEAN, doyen de l'assemblée et quitte la salle. Ce dernier prend la présidence pour présenter et faire délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal passe au vote :

VOTE :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

3. Délibération portant affectation du Résultat 2024,

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme décrit ci-dessous :

Résultat à affecter :	1 023 442.29€
Recette Budgétaire au compte R 1068 :	121 080.15€
Fonctionnement R002 :	902 362.14€

L'affectation du Résultat 2024, comme présentée ci-dessus, est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal (12 Pour).

4. Délibération relative au vote des Taux d'imposition 2025,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des impôts, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant de 15 avril.

L'article 16 de la loi de Finances 2020 a acté la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et a défini un nouveau schéma de financement des collectivités locales à partir de 2021.

Les communes ont été compensées par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), et l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur. En 2021, le taux de la TFPB du département de la Gironde, qui s'élevait à 17.46%, a été ajouté mécaniquement au taux communal, qui s'élevait à 19.23%. Par conséquent, le taux global de la TFPB s'élève désormais à 36.69%.

Depuis 2023, les communes ont récupéré un pouvoir de taux en matière de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire propose de reconduire en 2025 les taux d'imposition communaux appliqués en 2024.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de **NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition et de fixer les taux des taxes directes locales pour l'année 2025, comme suit :

Taxe d'habitation :	10.69%
Foncier bâti :	36.69%
Foncier non bâti :	55.36%

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'état 1259 notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

5. Délibération relative au vote des subventions aux associations 2025,

Monsieur le Maire propose les différentes demandes de subventions reçues.

Après délibération, le Conseil Municipal accorde une subvention aux Associations suivantes :

Nom Association	Montant Subvention 2025	Nombre de membres présents :	Nombre de suffrages exprimés	Vote		
				Pour :	Contre	Abstention
1.2.3. Soleil	400€	10	12	12	0	0
AFCL	900€	10	10	10	0	0
BIBE Bayonnais	500€	10	12	12	0	0
Club de l'amitié	500€	10	11	11	0	0
Football Club Bayon (FCBL)	500€	10	12	12	0	0
Jeunes Sapeurs Pompiers de Bourg	300€	10	12	12	0	0
Amicale Sapeurs Pompiers BOURG	200€	10	12	12	0	0
AMBG Flam	800€	10	11	11	0	0
Les Tréteaux de l'Enfance	800€	10	12	12	0	0
Vivre les Livres	200€	10	12	12	0	0
Au fil de la passion 33	600€	10	12	12	0	0
BAYON S'BOUGE	200€	10	11	11	0	0
Roque de Thau	350€	10	12	12	0	0
Chez Galinette	800€	10	12	12	0	0
L'escadron des tamalous	200€	10	11	11	0	0
Les riverains de la corniche	200€	10	12	12	0	0
USG Gauriac	100€	10	12	12	0	0
Préface	200€	10	12	12	0	0
Alliance du Moron	500€	10	12	12	0	0

Qui feront l'objet à l'article 65748 d'un montant total de 8 250€ sur le Budget Primitif 2025.

6. Délibération relative au vote du Budget Primitif 2025 : Section Investissement et Fonctionnement,

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres de la section de fonctionnement ci-dessous.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	254 850,00	0,00	254 400,00	254 400,00	254 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	340 200,00	0,00	340 000,00	340 000,00	340 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	105 967,86	0,00	111 258,15	111 258,15	111 258,15
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		701 017,86	0,00	705 658,15	705 658,15	705 658,15
66	Charges financières	1 010,28	0,00	757,71	757,71	757,71
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	550,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		702 578,16	0,00	707 415,86	707 415,86	707 415,86

023	Virement à la section d'investissement (4)	746 570,18		743 569,28	743 569,28	743 569,28
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 371,14		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		748 941,32		743 569,28	743 569,28	743 569,28

TOTAL	1 451 519,48	0,00	1 450 985,14	1 450 985,14	1 450 985,14
-------	--------------	------	--------------	--------------	--------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 450 985,14
---	--------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	20 000,00	0,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	23 800,00	0,00	22 500,00	22 500,00	22 500,00
73	impôts et taxes (sauf le 731)	200 500,00	0,00	200 500,00	200 500,00	200 500,00
731	Fiscalité locale	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
74	Dotations et participations (3)	112 750,00	0,00	114 500,00	114 500,00	114 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	700,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Total des recettes de gestion courante		557 750,00	0,00	548 500,00	548 500,00	548 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	300,00		123,00	123,00	123,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		558 050,00	0,00	548 623,00	548 623,00	548 623,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	558 050,00	0,00	548 623,00	548 623,00	548 623,00
-------	------------	------	------------	------------	------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	902 362,14
------------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 450 985,14
---	--------------

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres de la section d'investissement.

Section d'investissement

<u>Dépenses</u>		CR 2025	BP 2025	Montant BP
PREVENTION DES INONDATIONS Op 13	Zone humide	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
FALAISE "Route de la Reuille" Op 14	Etude	16 762,50 €	3 237,50 €	20 000,00 €
LAVOIRS, FONTAINE Op 15	Travaux	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
VOIRIE Op 16	Frais d'étude aménagement	3 150,00 €	11 850,00 €	15 000,00 €
	Sécurisation RD669 et rénovation de voirie	- €	160 000,00 €	160 000,00 €
	Panneau Affichage Electronique	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
	Total	3 150,00 €	181 850,00 €	185 000,00 €
ECOLE Op 17	Matériel informatique	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
	Travaux sur le bâtiment	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
	Rénovation de la cour	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
	Matériel bureau et immo	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
	Total	- €	48 000,00 €	48 000,00 €
TERRAIN COUDART A 1055 Op 19	Etude	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
	Travaux	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
	Total	- €	35 000,00 €	35 000,00 €
MAIRIE Op 29	Matériel informatique	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
	Réfection des pierres	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
	Total	- €	32 000,00 €	32 000,00 €
SQUARE Op 30	Jeux SQUARE & parcours de santé	- €	35 000,00 €	35 000,00 €
EGLISE Op 31	Eclairage	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
	Rénovation des pierres	- €	100 000,00 €	100 000,00 €
	Total	- €	115 000,00 €	115 000,00 €
E.PUBLIC Op 32	Remplacement lampe par LED + installation compteur	- €	60 000,00 €	60 000,00 €
CIMETIERE Op 33	Réfection Chapelle	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
	Installation arrosage auto	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
	Total	- €	8 000,00 €	8 000,00 €
CURE Op 45	Réfection façade	68 928,93 €	1 071,07 €	70 000,00 €
	Rénovation étage Cure (placo/plafond)	- €	35 000,00 €	5 000,00 €
	Total	68 928,93 €	36 071,07 €	105 000,00 €
BORNE INC Op 46	Borne incendie et bâches	- €	80 000,00 €	80 000,00 €
ACQ FONC Op 47	Achat Foncier	- €	100 000,00 €	100 000,00 €
S. POLYV Op 48	Solde travaux + faux-plafond	2 016,00 €	42 984,00 €	45 000,00 €
	Remplacement Four	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
	Total	2 016,00 €	47 984,00 €	50 000,00 €
Sans Opération	Pompe à eau thermique	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
	Groupe électrogène	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
	Tables (port et point de vue)	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
	Brise vue Bâche incendie	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
	Total	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
Remb Capital Emprunt			6 426,71 €	6 426,71 €
Solde des dépenses de la section Investissement :		90 857,43 €	828 569,28 €	919 426,71 €

<u>Recettes</u>		CR 2025	BP 2025	Montant BP
Dotation Fonds Div. Chap - 10	FCTVA	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
	Excédents de fonctionnement	- €	121 080,15 €	121 080,15 €
	total	- €	136 080,15 €	136 080,15 €
Subvention Chap - 13	Etat/Département/DETR	- €	0,00 €	0,00 €
Emprunt et dette chap - 16	Emprunt	- €	- €	- €
Recettes Total de la section Investissement :		- €	136 080,15 €	136 080,15 €
R001 (Résultat antérieur Positif)				39 777,28 €
Virement de la section de fonctionnement				743 569,28 €
Solde de la section investissement :				919 426,71 €

Le Budget Primitif 2025 proposé par Monsieur le Maire s'équilibre en dépenses et en recettes pour :

Section de Fonctionnement : 1 450 985.14€

Section d'Investissement : 919 426.71€

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif présenté ci-dessus (12 Pour).

7. Délibération pour la mise en place de la fongibilité des crédits dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57 – Budget Primitif 2025.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, la commune doit définir une fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement, sur le Budget Primitif 2025.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de la séance suivante, conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement),

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

8. Questions et informations diverses

a) Prêt de la salle de la Cure pour la journée du dimanche 13/04/2025,

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu, de la part d'un de nos administrés, une demande de prêt pour la location de la salle de la Cure, pour le dimanche 13 avril 2025.

La délibération n°2022-04-019 portant modification des tarifs de location des salles communales et de la convention, prévoit la location de la salle de la Cure pour le week-end (du vendredi soir au lundi matin) moyennant 90€.

Considérant que cette salle sera mise à disposition de notre administré, que la journée du dimanche 13 avril, car le samedi la salle est utilisée par une association de la commune, Monsieur le Maire propose **de modifier le prix de la location**, initialement prévu par la délibération n°2022-04-019 à hauteur de 90€ pour le week-end, à la somme de **45€**. *Les élus sont favorables à la demande de Monsieur le Maire.*

b) Questionnement sur la vente de la maison jouxtant la zone humide,

Monsieur le Maire informe les élus que la maison jouxtant la zone humide est actuellement vide et le propriétaire a décidé de mettre cette maison en vente. Monsieur le Maire a informé le Syndicat du Moron de ce projet de vente. Le Syndicat a expliqué à Monsieur le Maire qu'il existait des aides de l'état et européenne pour acheter des maisons situées dans des zones sensibles afin de les détruire. Monsieur le Maire est indécis à ce sujet. Il ne souhaite pas détruire d'habitation sur la commune, mais il sait que cette zone est risquée (risque d'inondation...), bien que ces terrains ne soient pas soumis par le Plan de Prévention du Risque Inondation. Après divers échanges les élus proposent de continuer l'extension de la zone humide avec l'achat futur d'un nouveau terrain et de laisser cette maison dans l'état actuel.

c) Saisine du Comité Social Territorial pour l'actualisation du RIFSEEP au 01/09/2025.

Monsieur le Maire présente le projet de délibération envoyé au Comité Social Territorial afin de modifier le régime indemnitaire actuel alloué aux agents. En effet, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel est composé de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (part fixe en fonction du poste occupé par l'agent) et Complément Indemnitaire Annuel (part variable attribué à l'appréciation du Maire). A ce jour, le CIA n'était pas mis en place car le montant plafond s'élevait à 0. Cette nouvelle délibération permettra de se mettre conforme à la réglementation et d'intégrer les agents de catégorie B.

Présentation du projet de sécurité routière porté par l'Association des Riverains de la Corniche

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu les membres de l'Association des Riverains de la Corniche, qui lui ont présenté un projet de sécurisation de la route de la corniche. La phase 1 consiste à diminuer la limitation de vitesse à 30km/h (mise en place de marquage au sol + panneaux). Les élus sont favorables à cette demande et proposent de l'intégrer dans nos travaux de sécurisation prévus pour cette année.

Tour de table :

- **Hervé GAYRARD** précise que la fête locale se tiendra les 25/26/27 juillet prochain, les animations seront bientôt communiquées.

- **Vincent HERNANDEZ** indique aux élus que les parents d'élèves se plaignent du manque de place sur le parking pour déposer ou récupérer les enfants à l'école, surtout les mardis et vendredis (jour où il y a le club de pétanque – Bibe Bayonnais). *Monsieur le Maire est d'accord sur ce point et va trouver une solution pour prioriser l'accès au parking aux parents.*

- **Paul GROSJEAN** explique qu'il est inquiet car deux acacias, implantés le long de la falaise, sur une ancienne voie communale, penchent dangereusement, à coté d'un poteau électrique. Il précise que juste en dessous, il y a un accès aux carrières. Il rajoute également qu'ENEDIS est intervenu afin d'élaguer cette ligne électrique, et le travail n'a pas été soigné (déchet au sol, grillage endommagé).

La séance est levée à 19h45.

Le Maire, Hervé GAYRARD

A black ink signature, appearing to be 'HG', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance, Olivier GUERRERO

A blue ink signature, appearing to be 'Olivier Guerrero', written over a horizontal line.